

ARRETE TEMPORAIRE

Portant autorisation d'occupation du Domaine Public

Le Maire de la commune de Castelsmaurou,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2112-2 et suivants ;
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société Soltechnic 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse sollicitant l'autorisation d'installation d'une benne pour l'évacuation de gravats et de dépôt de matériaux 7 rue Georges Brassens 31180 Castelsmaurou.

ARRETE

Article Premier : la société Soltechnic 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse est autorisée à installer une benne pour l'évacuation de gravats et au dépôt de matériaux au 7 rue Georges Brassens 31180 Castelsmaurou.

Article 2 : Ces travaux se dérouleront à partir du 1^{er} août 2022 et pour une période de 7 semaines. La benne sera déposée sur le trottoir devant le 7 rue Georges Brassens.

Article 3 : Interdiction d'entreposer la benne sur la chaussée.

Article 4 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise pour la limitation de vitesse à 30 km/h au droit d'accès.

Article 5 : L'entreprise régulera la circulation manuellement lors de la sortie des engins sur la chaussée.

Article 6 : Une remise en état sera nécessaire à la fin des travaux.

Article 7 : Madame la Maire de Castelsmaurou
Société Soltechnic 11 bis avenue de Larrieu 31100 Toulouse
La Police Intercommunale

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
La Police Intercommunale.

Fait à Castelsmaurou,
Le 26 juillet 2022

La Maire
ESQUERRE Diane



Date de mise en ligne le : 26 juillet 2022

